

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORREZE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie - salle du Centre Culturel, sous la présidence de M LABBAT Jean-François, maire, comme suite à convocation du 05 octobre 2021.

Etai^{ent} présents : MM Labbat Jean-François, Faurie Jean, Mme Mons Catherine, M Chèze Robert, Mmes Peschel Nadia, Chazalnoël Catherine, M Alves Dominique, Mmes Dubech Christine, Barbazange Marie, MM Gaudemer David, Combes Dominique, Mme Faugeras-Lechat Nicole, M Uberti Anthony.

Excusée : Mme Rejaud Sophie.

Absent : M Kalema Louis.

Mme Barbazange Marie a été désignée secrétaire de séance.

Membres	15
Présents	13
Représentés	0
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

1. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication à La Borie.

Il présente le devis du bureau d'études Socama Ingénierie.

Le montant du devis des travaux de dissimulation s'élève à 9 042,00 € HT (10 850,40 € TTC).

Le montant du devis de la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'enfouissement du réseau s'élève à 519,92 € ; celui pour imprévus est de 938,08 €.

Montant total de l'affaire : 10 500,00 € HT (12 600,00 € TTC).

Il est à noter que la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze prend en charge 50% du coût du total TTC.

Le présent devis ne tient pas compte du coût du câblage qui sera facturé à la commune par un opérateur téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication à La Borie,
- valide le devis établi par le bureau d'études Socama Ingénierie pour un montant total HT de 10 500,00 € (12 600,00 € TTC),
- dit que le montant à payer pour la commune s'élèvera à 6 300,00 € TTC, la FDEE19

- prenant 50% du coût TTC à sa charge,
 - charge Monsieur le Maire de signer le devis ainsi que tous documents s'y rapportant.

2. MODIFICATION DE MARCHÉ « B » ET « C » A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE. TRAVAUX DE RESTAURATION DES MONUMENTS INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES : EGLISE SAINT-MARTIAL – CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS – PORTE MARGOT

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération dénommée : Restauration des monuments inscrits au titre des Monuments Historiques de la commune de Corrèze avec la société Vade'mecum. Le montant initial était de 2 640,00 € HT.

La modification de marché A pour la modification et le complément des missions confiées à l'AMO et permettant de distinguer et scinder les missions par édifice, a porté le montant de la nouvelle convention à 7 410,00 € HT.

La modification de marché B pour le complément des missions confiées à l'AMO concernant le suivi des travaux sur l'église Saint-Martial a porté le montant de la nouvelle convention à 25 090,00 € HT.

La modification de marché C a pour objet de compléter les missions que le maître d'ouvrage confie à l'assistant à maître d'ouvrage. Cette modification concerne la phase 5 de la convention relative à la réalisation des travaux concernant la chapelle des Pénitents Blancs. Le phasage étant maintenant connu, il est possible de rendre définitif le montant de ces postes d'AMO pendant la durée des travaux, qui étaient indiqués comme estimatifs et ne pouvant être chiffrés.

Monsieur le maire présente donc les missions complémentaires, la durée de la convention ainsi que les conditions financières comme suit :

Le montant des missions complémentaires s'élève à 8.650,00 € HT.

Le nouveau montant de la convention est ainsi porté à :

Eglise Saint Martial (inchangé):

	Convention initiale		Modification de marché A	Modification de marché B	TOTAL Eglise
	Annexe 1	Annexe 2	Annexe 2bis	Annexe 4	
Montant HT	750,00 €	1.890,00 €	520,00 €	17.680,00	20.840,00 €
TVA 20%	150,00 €	378,00 €	104,00 €	3.536,00	4.168,00 €
Total TTC	900,00 €	2.268,00 €	624,00 €	21.216,00	25.008,00 €

Chapelle des Pénitents Blancs (objet de la présente modification de marché) :

	Modification de marché A		Modification de marché C	TOTAL Chapelle
	Annexe 1bis	Annexe 3	Annexe 5	
Montant HT	280,00 €	3.970,00 €	8.650,00 €	12.900,00 €
TVA 20%	56,00 €	794,00 €	1.730,00€	2.580,00 €
Total TTC	336,00 €	4.764,00€	10.380,00€	15.480,00 €

TOTAL, montant de la nouvelle convention :

TOTAL	Convention initiale	Modif A	Modif B	Modif C	Nouvelle convention
Montant HT	2.640,00 €	4.770,00 €	17.680,00	8.650,00	33.740,00 €
TVA 20%	528,00 €	954,00 €	3.536,00	1.730,00	6.748,00 €
Total TTC	3.168,00 €	5.724,00 €	21.216,00	10.380,00	40.488,00 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'accepter les modifications B et C à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société Vade'mecum,
- dit que les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant,
- approuve les montants des nouvelles conventions comme indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le maire à signer les modifications de marché B et C et tous documents se rapportant à cette affaire.

3. RESTAURATION GENERALE DE LA CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS. APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié au titulaire LA GARE Architectes en date du 28 septembre 2018 ;

Vu le dossier d'avant-projet remis le 20 octobre 2020 par la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'analyse et les remarques sur l'avant-projet transmises au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage le 7 décembre 2020 ;

Vu la mise à jour de l'avant-projet transmise en mars 2021 par le maître d'œuvre ;

Vu l'avis favorable, assorti de prescriptions, accordé sur le permis de construire en date du 26 juillet 2021 ;

Il est précisé que :

- Les demandes complémentaires au programme du maître d'ouvrage seront intégrées pour la suite des études :
 - Electrification de la cloche par tintement (estimation MOE = 5 000,00 € HT),
 - Réfection complète de la couverture de la sacristie Nord (estimation MOE = 4 500,00 € HT).
- Le coût prévisionnel des travaux, approuvé par le maître d'ouvrage en phase AVP, est de 357 378,83 € HT (valeur septembre 2020). Sont ajoutés à ce montant les demandes complémentaires ci-dessus, soit un coût prévisionnel définitif des travaux approuvé par le maître d'ouvrage porté à 366 878,83 € HT (valeur septembre 2020).
- L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au passage au forfait définitif de rémunération sera établi sur la base de ce montant de travaux ramené aux conditions économiques en vigueur au mois m0 du contrat (juin 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve les études d'avant-projet remises par LA GARE Architectes pour le projet ci-dessus,
- approuve les demandes complémentaires exposées ci-dessus,
- approuve le coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à 366 878.83 € HT.

4. TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE LA CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS-TRANCHE UNIQUE. ADOPTION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune souhaite réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur de la chapelle des Pénitents Blancs,
Considérant l'estimation de l'opération envisagée (tranche unique) s'élevant à 457 252.23 € HT,
Considérant l'avis favorable, assorti de prescriptions, accordé sur le permis de construire en date du 26 juillet 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'estimation de l'opération à réaliser consistant en restauration et mise en valeur de la chapelle des Pénitents Blancs, qui s'élève à 457 252.23 € HT pour la tranche unique (y compris la maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage suivi de travaux, mission SPS et estimation de la mission CT et divers),
- Adopte le plan de financement annexé,
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès :
 - o du Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine),
 - o de la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - o du Département de la Corrèzeaux taux les plus élevés possibles,
- Autorise le maire à signer et présenter les dossiers de demandes de subventions.

Le plan prévisionnel de financement de la tranche unique est joint à la présente.

5. TRAVAUX DE RENOVATION EN COURS D'UN LOGEMENT COMMUNAL SIS 4 IMPASSE DES TILLEULS. GRATUITE DU LOYER

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le système de chauffage du logement communal sis au 1 impasse des Tilleuls est défaillant et demande des réparations importantes et coûteuses.

Le locataire occupant ce logement depuis plusieurs années, a fait une demande de changement de logement situé au 4 impasse des Tilleuls. Les travaux de rénovation générale de ce dernier devraient être terminés avant fin décembre 2021.

Considérant le coût du chauffage d'appoint élevé du logement sis au 1 impasse des Tilleuls et l'impossibilité immédiate de procéder à la réparation, il est proposé d'exempter le locataire actuel du paiement de loyer jusqu'à son déménagement dans le logement en cours de rénovation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire; le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Accorde la gratuité du loyer du logement sis 1 impasse des Tilleuls à compter du 01/11/2021, jusqu'à la date de fin de travaux du logement sis au 4 impasse des Tilleuls,

DEPARTEMENT: CORREZE
 COMMUNE: Corrèze
 MAITRE D'OUVRAGE: Mairie
 EDIFICE: Chapelle des Pénitents Blancs- TRAVAUX TRANCHE UNIQUE
 OPERATION: Restauration et mise en valeur de l'édifice - ISMH

Mis à jour selon PRO octobre 2021 et avis PC

CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS - TRAVAUX TRANCHE UNIQUE

oct-21

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	% sur HT	Commentaires
Travaux		Aides publiques			
Selon estimation PRO (prix valeur 09/2020)		Etat			
Travaux	383 503,92 €	Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle Aquitaine	114 313,06 €	25,0%	25 % sur ISMH
Révision de prix (estimation 3%/an)	23 010,24 €	Région Nouvelle-Aquitaine	120 000,00 €	26%	30 % sur ISMH dans la limite de 400.000 € / tranche de travaux
	406 514,16 €	Département	40 000,00 €	9%	25% avec plafond à 40.000 €
Prestations Intellectuelles					
Maitrise d'œuvre :					
DET à AOR	17 685,24 €	Conseil Départemental Corrèze			
Estimation révision de prix	1 061,11 €				
	18 746,36 €		274 313,06 €	60%	
AMO suivi de travaux (durée 10 mois)	8 650,00 €				
Mission SPS	1 516,00 €				
Estimation CT	1 500,00 €				
	11 666,00 €				
Divers					
Provisions, aléas	20 325,71 €				
			182 939,17 €	40%	
			182 939,17 €		
TOTAL HT	457 252,23 €		457 252,23 €		

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

ID : 019-211906201-20211011-2021089-DE

- Dit que la gratuité s'étendra jusqu'à la date de fin de travaux du logement sis 4 impasse des Tilleuls permettant au locataire de prendre possession des lieux dans le logement qui aura été rénové,
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

6. TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET SECURISATION DES MURS DU CIMETIERE. ACCEPTATION D'AVENANTS. PRECISIONS CONCERNANT LE LOT N° 3

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2021-064, trois avenants ont été acceptés pour chaque lot des travaux de consolidation et sécurisation des murs du cimetière.

Concernant le lot n° 3 (Clôtures-Serrurerie) attribué à l'entreprise CHEZE Christian, un montant d'avenant erroné a été indiqué : 1 167.50 € HT au lieu de 1 563.50 € HT.

Le nouveau montant du marché public est donc de 31 304.50 € HT au lieu de 30 908.50 € HT indiqué dans la délibération susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal; à l'unanimité des présents :

- Accepte l'avenant n°1 du lot n°3 pour 1 563.50 € HT, ce qui porte le montant du marché à 31 304.50 € HT,
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2021-064 du 15 juillet 2021 restent inchangées.

7. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N° 6

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite d'acceptation d'avenants, les crédits inscrits à l'opération 395 (mur cimetière) au compte 2318 chapitre 23 (immobilisations en cours) ne sont pas suffisants. Il convient donc de réajuster les montants.

Il est proposé de passer les écritures suivantes :

Budget général - Investissement

dépenses

Opération 392 (réfection piscine tennis boulodrome) chapitre 23, compte 2313 : - 6 802,81 €

dépenses

Opération 395 (mur cimetière) chapitre 23, compte 2318 : + 6 802,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

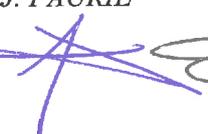
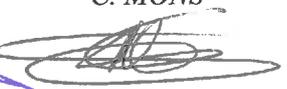
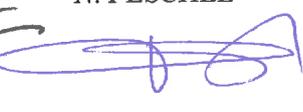
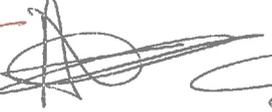
- approuve la décision modificative budgétaire n° 6 telle que présentée ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette décision modificative n° 6.

Questions diverses :

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- il est proposé de choisir une date d'inauguration du Bike park
- un repas sera pris en commun (élus et personnel) à l'occasion d'un départ à la retraite d'un agent
- il est nécessaire de reprendre le dossier sur le RGPD
- l'ancien EHPAD est vendu
- il n'est pas prévu d'équiper l'école en autolaveuse.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

JF.LABBAT	J. FAURIE	C. MONS	R. CHEZE	N. PESCHEL
				
C. CHAZALNOEL	D. ALVES	C. DUBECH	M.BARBAZANGE	D. GAUDEMER
				
G. GOMBES	N. FAUGERAS-LECHAT	A. UBERTI	S. REJAUD	L. KALEMA
				